



**SAINT-MARTIN-DE-CRAU**  
P R O V E N C E

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

**Séance du 14 MARS 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de*  
**M. LAUFRAY Christophe – Maire de la commune**

**Présents :** Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – MISTRAL Hervé – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – THOMSEN Guillaume – SALVAT Rachel – VARELA Nicolas – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy –

**Absent(s) excusé(s) avec pouvoir :** Mmes et MM. VINCENTELLI Geneviève – PERRET Christophe – GUIBERT-ESTIENNE Marion – FALCHERO Guillaume – BOUALEM Sofiane – ISNARD Robert – BESANÇON Julien

**Absent(s) excusé(s) :** /

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	31
Vote contre :	02
Abstention :	/

**N° 36/24 - Service des Pompes Funèbres – SPIC – Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Exploitation**

**Rapporteur : Mme AMSELEM**

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération n° 35/98 du 31 mars 1998, le conseil municipal a approuvé la création du Service des Pompes Funèbres sous forme de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) pour lequel les membres de son conseil d'exploitation ont également été nommés. La candidature de Mme RAVEGLIA Marie-Ange avait été retenue.

Conformément au règlement intérieur du SPIC, le conseil d'exploitation est composé de 3 membres nommés par le conseil municipal, dont 1 conseiller municipal.

Compte tenu du départ de Mme RAVEGLIA Marie-Ange, il convient de nommer un autre membre.

Mme FALCHERO Nathalie propose sa candidature.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir nommer Mme FALCHERO Nathalie pour siéger au sein du conseil d'exploitation du Service des Pompes Funèbres.

La composition du conseil d'exploitation du SPIC sera donc la suivante :

- Mme AMSELEM Martine
- Mme HENSENS Tania
- Mme FALCHERO Nathalie

Où le rapporteur en son exposé, et après avoir pris acte des voix contre de 02 Elus du groupe « Unis pour Saint-Martin », la délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le conseil municipal en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 14 mars 2024.

Christophe LAUFRAY  
Le Maire  
Le Président de séance



Martine AMSELEM  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance

